

## Inauguration du centre de tri de Nanterre (1)

*mercredi 27 octobre 2004*

### Discours de François DAGNAUD Président du SYCTOM de l'agglomération parisienne

Monsieur le Ministre de l'Ecologie et du développement durable,  
Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Maire de Nanterre,  
Monsieur le Préfet de Région,  
Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice Président du Conseil Général, Président du SYELOM 92  
Madame la Présidente de l'ADEME,  
Messieurs les Présidents de Véolia environnement et du SITOM 93,  
Mesdames, Messieurs les élus, les représentants de l'Etat,  
Mesdames, Messieurs,

En mai 2003 (sous un orage bruyant...), nous étions déjà tous réunis pour signer une charte de qualité environnementale avec Mme Fraysse, alors Maire de la ville et à laquelle je veux rendre hommage ici.

Merci à elle et à toute l'équipe municipale, dont Patrick JARRY, son nouveau Maire (*qui connaît bien par ses vies antérieures le monde des déchets*) pour avoir décidé d'accueillir cet équipement du SYCTOM.

Les villes candidates pour recevoir sur leur territoire des centres de traitement des déchets ne sont pas nombreuses, elles en sont d'autant plus remarquables. Il faut saluer et remercier cet esprit de responsabilité et de solidarité.

Permettez moi de faire une première proposition au Ministre de l'Ecologie qui pourrait s'inscrire dans le cadre de la future loi « déchets », actuellement en préparation :

⇒ Prévoir un dispositif spécifique de soutien aux collectivités qui acceptent d'accueillir des équipements de traitement : centres de tri, de méthanisation et bien sûr d'incinération.

Au delà de la taxe professionnelle, à l'avenir incertain, une telle mesure aiderait à susciter des « vocations », pour répondre aux nécessaires et impératifs besoins d'implanter ces outils « d'écologie urbaine » que tous veulent voir construits, ...ailleurs...

## Inauguration du centre de tri de Nanterre (2)

*mercredi 27 octobre 2004*

Il y a un an, lors de la signature de cette charte qui fixe les engagements précis du SYCTOM, vis à vis de la commune et de ses habitants, en matière de protection de l'environnement et de transparence de l'information, j'avais présenté ce projet de centre de tri.

Merci encore aux **entreprises** autour de Chantiers Modernes et de Vauché, aux architectes, aux bureaux d'études et bien sûr, aux agents du SYCTOM qui ont tous ensemble permis ce succès.

Merci à nos **partenaires financiers**, le Conseil Régional, le Conseil général des Hauts-de-Seine, l'ADEME et la CRAMIF qui ont allégé de plus de 3 ME le coût de cet investissement de 22 ME HT.

Le centre de « Haute Qualité Environnementale » a été livré dans les délais et en parfait état de fonctionnement, comme vous avez pu vous en rendre compte.

Ce label HQE n'est pas usurpé : utilisation de matériaux recyclables, économies et récupération d'énergie, panneaux solaires, mais aussi et surtout, le volet social du développement durable a été particulièrement soigné.

Le SYCTOM a travaillé avec l'Université Paris V, l'entreprise Vauché retenue pour le process et les Caisses d'Assurance Maladie du Nord-Est et de l'Ile-de-France, sur une ergonomie innovante des postes de travail, mieux protégés des bruits et des poussières.

GENERIS/ONYX, lauréat de l'appel d'offre d'exploitation lancé par le SYCTOM, est un vrai partenaire qui s'est bien inscrit dans notre démarche de qualité.

Cette filiale de Véolia Environnement emploie actuellement près de 80 personnes sur un site déjà aux normes ISO 14 001 et 9 001.

Le recrutement des personnels s'est fait, comme nous l'avions souhaité, en concertation étroite avec la Municipalité, la mission locale, l'ANPE et les associations d'insertion de Nanterre, et près de 60% du personnel en CDI habite la ville ou les communes limitrophes.

C'est une démarche exemplaire, que le SYCTOM développe sur tous ces projets, et qui aboutit aujourd'hui à Nanterre aux résultats escomptés.

Cependant, elle doit toujours être menée avec un réel souci d'amélioration continue des performances et des process.

## Inauguration du centre de tri de Nanterre (3)

*mercredi 27 octobre 2004*

Inaugurer aujourd'hui un nouveau centre de tri, c'est aussi l'occasion de marquer les 20 ans de notre syndicat, et dont je ne me lasserai pas de rappeler qu'il est d'abord un syndicat « traiteur » et pas seulement incinérateur. Car que de chemin parcouru depuis 1984...

Le SYCTOM a été créé sur les traces de l'ancien département de la Seine et de 3 grosses usines d'incinération (Ivry/Seine / Issy les Mx / St Ouen) et d'un centre de transfert (Romainville) aux quatre coins de Paris, dans une logique déjà de proximité et déjà interdépartementale.

Tous les tonnages collectés par les quelques 60 communes adhérentes de l'époque étaient incinérés ou enfouis en grande couronne.

Durant ces 20 années, le SYCTOM a massivement investi, d'abord dans la modernisation de ses centres avec une bien meilleure intégration architecturale et urbaine dont le projet ISSEANE est le fleuron, ensuite et surtout dans une diversification des lieux et modes de traitement.

Le syndicat dispose aujourd'hui en plus de ces 3 centres de valorisation énergétique, de 2 centres d'encombrants à Romainville et à St Denis, de 3 centres de tri de collectes sélectives avec 2 supplémentaires en cours à Sevran (93) et à Paris dans le XV<sup>ème</sup> arrondissement, 1<sup>er</sup> des quatre prévus dans Paris.

Près de 500 000 tonnes sont désormais triés, mais 200 000 tonnes d'ordures ménagères ont encore été envoyées directement en décharge en 2003.

Nos objectifs sont clairs et sont conformes à la mission de service public que les communes adhérentes nous ont déléguée : traiter tous les déchets collectés dans le meilleur respect de l'environnement.

Le SYCTOM vient ainsi d'adopter un ambitieux plan de prévention des déchets : réduire de 300 000 tonnes par an d'ici 5 ans les tonnages incinérés ou enfouis.

Cela passe par le développement de technologies alternatives. Deux centres de méthanisation pour traiter 200 000 tonnes de produits fermentescibles sont ainsi prévus en Seine Saint Denis. Déchets verts, restes de restauration collective et déchets de marchés alimentaires,... pourraient ainsi aider à produire d'une part de l'énergie et d'autre part des composts aujourd'hui importés en Ile de France.

J'espère et je compte que l'Etat et la Région seront des partenaires pour accompagner ces évolutions.

## Inauguration du centre de tri de Nanterre (4)

*mercredi 27 octobre 2004*

Ce plan va nous pousser à une croissance accélérée des collectes sélectives, en volume comme en qualité, et à une meilleure valorisation des objets jetés en vrac qui pourraient être mieux récupérés ou recyclés.

Enfin et surtout, nous voulons voir réduire les tonnages des déchets, car le meilleur déchet est bien celui qu'on ne produit pas.

Le SYCTOM compte bien là, mener des opérations concrètes, comme celle en lien avec l'ADEME, pour diffuser un autocollant Stop pub auprès des 5.5 millions d'habitants de nos communes ou à l'exemple de celle faite à Paris, Velizy ou Gennevilliers pour distribuer des sacs réutilisables afin de limiter le recours aux sacs plastiques.

Mais là encore, le soutien des pouvoirs publics est nécessaire. Le plan national de prévention des déchets, au delà de l'incitation aux bonnes pratiques, devrait prévoir des mesures réglementaires de dissuasion voire d'interdiction.

Par exemple, à défaut de voir disparaître les sacs de caisse, interdisons à brève échéance les sacs plastiques non recyclables et très polluants en incinération,...

De même, seul l'Etat a l'autorité pour obliger une réelle responsabilisation de tous les producteurs et distributeurs, avec une prise en charge financière des surcoûts liés à leur traitement dans les équipements des collectivités publiques.

En zone urbaine dense comme l'agglomération parisienne, la frontière entre déchets ménagers et déchets non ménagers est complexe. De plus, tous ces camions de collecte circulent sur les mêmes voiries, déjà bien chargées et finissent souvent dans les mêmes types de centre.

Des coopérations intelligentes à coûts partagés sont sûrement à trouver pour mutualiser des points de collecte ou de transfert, voire des équipements comme les déchèteries.

Cette optimisation des missions d'élimination des déchets ne peut pas non plus s'inscrire efficacement dans un strict cadre départemental.

L'existence même du SYCTOM prouvait l'intérêt de dépasser ces frontières administratives pour mutualiser les coûts et optimiser les flux.

Je ne peux donc que me réjouir du transfert de la compétence de planification au Conseil Régional.

*Discours de François DAGNAUD Président du SYCTOM de l'agglomération parisienne*

## Inauguration du centre de tri de Nanterre (5)

*mercredi 27 octobre 2004*

Ce premier plan régional pourra s'appuyer sur les expériences des collectivités et sur l'esprit de responsabilité des syndicats de traitement, tous confrontés aux mêmes difficultés.

Je suis sûr que la Région saura poursuivre les efforts déjà menés avec les contrats « Terres vives » pour aider les communes à réduire les tonnages de déchets produits puis collectés et aussi à maîtriser les coûts de collecte et de traitement.

Peut être pourra-t-elle inciter à des coopérations inter-syndicales structurelles pour mutualiser les grands équipements de traitement et les dimensionner selon les besoins de proximité géographique, en moindre contrainte départementale ou syndicale.

Pour sa part, le SYCTOM est prêt à cette démarche où tous pourraient être gagnants.

Par exemple, le centre de méthanisation en étude sur Blanc Mesnil pourrait se penser en lien avec les besoins des communes du sud du Val d'Oise. Ici même, une réflexion pourrait s'engager avec les communes à l'ouest ou au sud de Nanterre qui ne disposent pas de centres de tri à proximité...

Cela doit aussi permettre de penser ensemble à des plates-formes logistiques de regroupement.

Comme vous le savez, le SYCTOM s'est volontairement engagé en faveur des **transports alternatifs**.

De 330 000 tonnes aujourd'hui, ce sont 550 000 tonnes qui seront retirées des routes, d'ici 2007.

Ainsi, ce matin, le comité syndical vient de décider de transporter par voie d'eau 2/3 des encombrants apportés à son centre de St Denis, soit 42 000 tonnes.

De même, les 10 à 12 000 tonnes par an de papiers qui seront triés dans ce centre de Nanterre, installé sur une darse du Port autonome, pourraient être transportées par la Seine pour leur recyclage à Rouen.

Pour l'instant, le seuil d'équilibre économique et logistique oblige UPM Chapelle Darblay, qui recycle ce papier, à rassembler 75 000 tonnes de papier qui partirait avec une péniche particulière, à construire.

Les accords de principe des Ports Autonomes de Paris et de Rouen, des Conseils régionaux de Haute Normandie et d'Ile de France ainsi que de l'ADEME sont acquis.

La démarche de « haute qualité environnementale » oblige à des efforts constants, à des partenariats multiples, et à la mise en commun des objectifs et moyens.

La réalisation de ce centre en est un bel exemple et déjà une réussite.